

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

6<sup>ème</sup> séance de l'annéeSéance du 29 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 29 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni uniquement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Date de convocation :

Le 21 novembre 2024

Etaient présents : 27 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANIAutre conseillère communautaire : Mme Maddly GARGARNombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 27

Votants : 34 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Teddy FOULEAutre membre du bureau : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRYAutres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Jaqueline FAVORINUS Mme Lyliane PIQUION

Mme Magali MARCIN à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Rosan RAUZDUEL à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Délibération n°2024.11.06/600

Décisions modificatives  
budgétaires de l'exercice 2024 :. Décision modificative n°1 du  
budget environnementRapporteuse

Mme Laisely PARAT-EDOM

Membre de la commission  
Affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 16 DEC. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le :

16 DEC. 2024

Nombre de conseillers absents excusés : 10

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)-Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUXAutres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johane DAHOMAI- M. Alix NABAJOTH- Mme Nadège THEOPHILE- M. David DAMPIED

En cours de séance :

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETROAutres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président,

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 12 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants :

**BUDGET ENVIRONNEMENT**

	BP 2024	DM n° 1	BP 2024 + DM
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>34 192 929,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>34 192 929,76 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 025 771,39 €		5 025 771,39 €
013 Atténuation de charges			- €
70 Produits des services			- €
73 Impôts et taxes	29 167 158,37 €		29 167 158,37 €
74 Dotations et participations			- €
75 Autres produits de gestion courante			- €
76 Produits financiers			- €
77 Produits spécifiques			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections			- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>34 192 929,76 €</b>	<b>- 0,00 €</b>	<b>34 192 929,76 €</b>
011 Charges à caractère général	17 000 000,00 €	- €	17 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 499 900,00 €	2 456 594,11 €	5 956 494,11 €
014 Attenuation de produits			- €
023 Virement à la section d'investissement	2 225 871,39 €	- 2 225 871,39 €	- €
65 Autres charges de gestion courante	10 967 158,37 €	- €	10 967 158,37 €
66 Charges financières			- €
67 Charges spécifiques	200 000,00 €	- 90 722,72 €	109 277,28 €
68 Dotations aux provisions			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	300 000,00 €	- 140 000,00 €	160 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 092 783,03 €</b>	<b>- 2 225 871,39 €</b>	<b>3 866 911,64 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	2 534 552,64 €		2 534 552,64 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			- €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)			- €
13 Subventions d'investissement	1 032 359,00 €		1 032 359,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées			- €
21 Immobilisations corporelles			- €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 225 871,39 €	- 2 225 871,39 €	- €
23 Immobilisations en cours			- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	300 000,00 €		300 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 092 783,03 €</b>	<b>- 2 225 871,39 €</b>	<b>3 866 911,64 €</b>
D001 Résultat d'investissement			- €
10 Dotations, fonds divers et réserve			- €
<b>Total des opérations d'équipement AP / CP</b>	<b>5 704 844,57 €</b>	<b>- 2 225 871,39 €</b>	<b>3 478 973,18 €</b>
chapitre 20 - AP/CP			478 973,18 €
chapitre 21 - AP/CP			1 000 000,00 €
chapitre 23 - AP/CP			2 000 000,00 €
13 Subventions d'investissement versées			- €
16 Remboursement d'emprunt			- €
20 Immobilisations incorporelles	187 938,46 €		187 938,46 €
204 Subvention d'équipements versées			- €
21 Immobilisations corporelles	200 000,00 €		200 000,00 €
23 Immobilisations en cours			- €
27 Autres immobilisations financières			- €
041 Opérations patrimoniales			- €

**L'équilibre des sections est maintenu.**

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de l'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le greffe : 16/12/2024  
 Publication : 16/12/2024

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 11 3 DEC. 2024

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire



Eric JALTON

Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 1 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 11 6 DEC. 2024